

Michel Brûlé, en feu depuis vingt ans

Sébastien Lavoie



Number 151, Fall 2013

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/69907ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lettres québécoises inc.

ISSN

0382-084X (print)
1923-239X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lavoie, S. (2013). Michel Brûlé, en feu depuis vingt ans. *Lettres québécoises*, (151), 60–61.

Michel Brûlé, en feu depuis vingt ans

Parti de rien et contre vents et marées, le mauvais garçon des lettres a réussi à se hisser au sommet du monde de l'édition par la seule force de sa volonté. Portrait d'un éditeur qu'il est de bon ton de mépriser.

Michel Brûlé a déjà démenti, au cours d'une entrevue aux *Francs-tireurs* diffusée en novembre 2005, une rumeur à l'effet qu'il aurait commencé sa carrière au bas de l'échelle : c'est faux, disait-il, il n'y avait pas d'échelle... Ses débuts sont pour le moins modestes mais témoignent du genre d'éditeur pugnace que sera le sieur Brûlé. C'est en effet en patins à roues alignées que le jeune homme fait, pendant 13 mois, le tour des bars et des cafés afin d'écouler son premier livre, *le Manifeste des intouchables*. C'était le prix à payer pour devenir auteur. Dans une entrevue publiée en 2010 par *La Presse*, son père évoquait cette époque : « Il revenait le soir vers minuit, vidé, avec un paquet d'argent. Je lui disais : "Ça n'a pas de bon sens, c'est une affaire de fou !" Il me répondait : "Papa, ne te mêle pas de ça. Je vais réussir" ¹. » Et — pour le commun — il a réussi.

C'est très exactement le 31 janvier 1995 qu'il fait, selon les mots de Robert Saletti, son « entrée dans les ligues majeures » en publiant le brûlot d'Hélène Jutras, *Le Québec me tue*. Quelques mois plus tôt, la jeune femme avait en effet fait publier, en pleine campagne électorale, deux lettres ouvertes dans le journal *Le Devoir* dans lesquelles elle exprimait son ras-le-bol envers sa terre natale. Monsieur Brûlé lui proposa alors, à la fin de l'automne de cette même année, de réunir ces lettres, de les étoffer et d'en faire un livre. Un idéateur était né en même temps qu'un éditeur se révélait au grand jour. Si *Le Québec me tue* a finalement constitué une anecdote dans la vie d'Hélène Jutras, cette parution a balisé le genre de parcours que voudra entreprendre Michel Brûlé : un pamphlet politique visant à brasser la cage, à remettre en question les dogmes issus de la Révolution tranquille et à sonner le réveil d'une génération qui s'est laissé imposer par la cohorte qui la précédait ce X outrancier, cohorte qui avait par ailleurs eu l'outrecuidance de se qualifier de « lyrique » avant d'interrompre ses transports pour aller cotiser à son REER.

Un peu plus gros, un peu plus loin

À la suite de cette parution, les choses s'enchaînent presque naturellement pour l'éditeur. « Je crois qu'en vingt ans d'existence, je me suis présenté une douzaine de fois au Salon du livre de Montréal avec un livre numéro un au palmarès. » Parmi les publications qui ont marqué d'importants jalons dans l'aventure de Michel Brûlé, notons la parution du *Petit Prince retrouvé* de Jean-Pierre Davidts publié en trente langues (un demi-million d'exemplaires), du *Journal d'Aurélie Laflamme* et du *Livre noir du Canada anglais* de Normand Lester, livre qui a permis le succès de la série Amos Daragon.

En mars 2003, face à l'engouement mondial pour la série Harry Potter, Michel Brûlé se rebiffe. Encore un coup des Anglo-Saxons ! Et pourquoi se gênerait-on pour surfer sur la vague ? C'est ainsi qu'il approche Bryan Perro et lui promet de le transformer en auteur millionnaire si celui-ci accepte de se mettre au service de son idée de saga sans violence. Perro accepte et la série a connu le succès que l'on sait. Mais, sitôt la commande remplie, ses personnages sous le bras, Brian Perro encaisse les deux millions de dollars que lui devait Michel Brûlé et s'en va fonder sa propre maison d'édition. Tout a été fait selon les règles, mais l'idéateur reste un



MICHEL BRÛLÉ

brin marié devant la tournure des événements au point qu'il se félicite presque que le nouveau projet de son ancien poulain ne connaisse pas le succès escompté, car il se voit ainsi conforté dans sa posture d'éditeur chevronné (« Si j'avais été de ce projet-là, je lui aurais dit... »). Ce n'est pas une fanfaronne. Si Michel Brûlé a vendu globalement plus de trois millions d'exemplaires de livres jeunesse, c'est qu'il a forcément acquis une expertise...

« J'ai révolutionné le monde de l'édition », me dira sans fard monsieur Brûlé en mettant de l'avant son recours massif à la publicité. Vrai qu'on n'avait jamais vu auparavant de panneaux-reclames annoncer un livre. Et la réponse populaire a rapidement été dans le sens des aspirations de l'éditeur, qui a toujours désiré vendre énormément. Ce qui a changé les perceptions des gens du milieu à son endroit : « Au Québec, quand tu commences et que tu es petit, on te donne une tape dans le dos ; quand tu réussis, on fait le même geste, mais pour t'enfoncer un poignard... »

MICHEL BRÛLÉ

Les subventions, du copinage ?

De toute éternité, Michel Brûlé peste contre la manière dont sont distribuées les subventions aux éditeurs. Toutes les subventions ? Non. Sont au cœur de son courroux uniquement celles octroyées par le Conseil des arts du Canada. Il s'agit d'un système où un comité d'évaluation par les pairs attribue une note aux éditeurs sur la base de trois critères :

1. qualité du programme de publication et clarté et réalisation de la vision éditoriale — 40 % ;
2. contribution à la littérature canadienne (nouveaux auteurs, thèmes et styles, contributions spéciales et programme de réimpression) — 30 % ;
3. excellence professionnelle (marketing et gestion) — 30 % ².

Plus la note est élevée, plus l'éditeur reçoit de subventions. Et monsieur Brûlé ne s'est jamais distingué à ces évaluations. Parce qu'il ne fait pas partie de la bonne chapelle, répète-t-il depuis toujours et sur toutes les tribunes. Et de prôner l'abolition de ce système en usant d'un argument qui, dans sa bouche, sonne bizarrement : « En Angleterre, ça fait longtemps qu'ils se sont rendu compte que ça ne marchait pas et qu'ils ont changé le système. » L'argument dissone parce que, bien qu'il soit homme du monde parlant huit langues (bientôt neuf), l'éditeur est aussi l'auteur du brûlot *Englaïd*, une charge à fond de train visant à convaincre que les Anglo-Saxons sont un cancer pour le reste du monde, que leur univers est à rejeter...

Mais est-ce vraiment un problème que ce refus des subventionneurs ? Michel Brûlé se dit tout de même, derrière Québecor, le deuxième éditeur au Québec. Est-ce que lui accorder des sous par l'entremise de ce programme correspond à l'esprit qui a mené à l'instauration de ces subventions ? « Je suis un premier de classe, j'ai toujours pété des scores. C'est insultant de récolter des pointages de 10 ou 15 %. » Vu de même... Reste que d'autres subventions existent, celles de Livres Canada et de la SODEC basées, elles, sur le chiffre d'affaires.

En 2005, Michel Brûlé achète Lanctôt éditeur, la « petite maison de la grande littérature ». Il le fait pour s'inviter de force à un party qui n'a jamais voulu de lui... Ceux qui ont une mémoire aussi bizarre que la mienne se souviennent peut-être d'une intervention de Jacques Lanctôt à la défunte émission *Il va y avoir du sport*. L'ancien felquist déclarait ne vendre officiellement qu'une centaine d'exemplaires de ses livres, mais ajoutait du même souffle qu'en réalité il gonflait ses chiffres afin de ne pas froisser ses auteurs. Évidemment, monsieur Brûlé n'est pas le genre d'éditeur à se contenter de ventes si modestes, il dit pourtant ne pas avoir remanié de fond en comble la politique éditoriale de la maison.

Lanctôt faisait du roman historique, me dira-t-il, on continue d'en faire sous le nom des Éditions Michel Brûlé. Nous ne publions plus de romans érotiques et nous nous sommes mis à la littérature fantastique, certes, mais une partie importante de nos activités est toujours constituée d'essais. Jacques Lanctôt a publié Pierre Bourgault, nous publions Jacques Parizeau... Est-ce que la somme de ces changements constitue assez de raisons pour que notre note passe de 85 points à 15 ?

Les temps modernes

Pour Michel Brûlé, le bilan du rachat de Lanctôt éditeur est limpide : « Je n'achèterai plus jamais une maison d'édition. » Il est visiblement amer. Nonobstant ce qui précède, en 2008, Michel Brûlé a acquis la maison d'édition Le Loup de Gouttière, de Québec. Une maison marginale que l'éditeur tente de relancer « au pire moment » de l'histoire de l'édition québécoise. La littérature autochtone y est à l'honneur ainsi que les livres pour enfants et ceux à caractère spirituel. C'est d'ailleurs avec un livre de Marcel Leboeuf, *Il n'y a pas de hasards*, prévu pour cet automne, que l'éditeur a bon espoir d'arriver à ses fins de relance.

À la fin de 2012, les nouvelles en provenance de Brûlé Média, la structure qui chapeaute les trois maisons d'édition, n'étaient pas bonnes. L'éditeur quittait Montréal pour Québec et coupait dans son personnel, qui passait de neuf à trois employés. On murmure que certains fournisseurs avaient de la difficulté à être payés. Tout cela était juste, mais tout est rentré dans l'ordre, m'a assuré l'éditeur. Et les problèmes qu'a éprouvés le sieur Brûlé l'ont rendu plus fort, évidemment. Un des problèmes de fonctionnement découvert par l'éditeur avait trait aux manuscrits reçus sans sollicitation, qui étaient lus dans des délais exagérément longs, parfois jusqu'à deux ans après réception. L'éditeur a réglé cette question en adoptant une politique d'accord sur synopsis qui vaut aux auteurs d'être acceptés ou refusés quasi instantanément. Autre nouveauté : lorsqu'il est l'idéateur, Michel Brûlé l'écrit sur ses livres. Ce qui lui évitera sans doute à l'avenir bien des grincements de dents.

Sans surprise, quand on lui demande s'il a un souhait à formuler pour l'avenir, il répond qu'il aimerait que l'on mette fin au copinage. Dans les subventions comme dans l'attribution des prix littéraires. Mais il ne se fait guère d'illusions, cela va de soi.

1. <http://www.lapresse.ca/actualites/montreal/201012/04/01-4349200-michel-brule-le-casse-cou.php>

2. <http://www.canadacouncil.ca/NR/rdonlyres/25F5C647-B387-4A0E-A6E3-981D2E22FD7A/0/Aide%20%C3%A0%20%C3%A9dition%20%C3%A9dition.pdf>

David

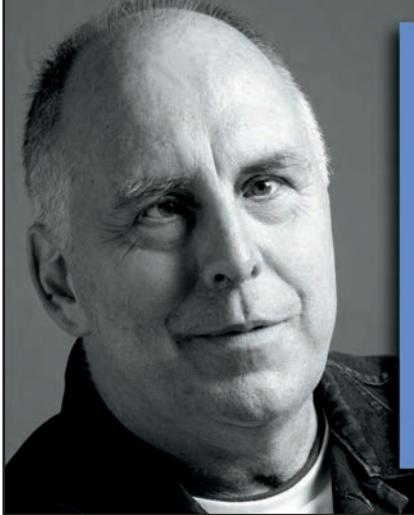
editionsdavid.com

PAUL SAVOIE

Bleu bémol

Prix littéraire Trillium





Paul Savoie

Bleu bémol



David
POÉSIE

Prix unique du livre : ça brasse !

INFO capsule

La saga du prix unique du livre se poursuit : le 3 juin dernier, le Parti libéral bloquait la création d'une commission parlementaire chargée d'examiner la pertinence de l'adoption du prix unique pour le livre au Québec. Le ministre de la Culture Maka Kotto n'a pas lâché prise et a décidé de revoir la composition du comité pour amadouer le Parti libéral. Mal lui en a pris puisque la grogne est venue, cette fois-ci, du milieu du livre qui, constatant la place disproportionnée donnée aux grandes surfaces, demandait un rééquilibrage.

Le président de l'ANEL, Jean-François Bouchard, n'y allait pas avec le dos de la cuiller : « Notre première réaction a été de mettre en doute l'intention des élus de se pencher sérieusement sur la situation du commerce du livre au Québec, et ce, dans l'esprit des principes qui animent la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre. On pourrait croire que la commission accorde plus de crédit à des entreprises de toutes sortes, dont les majors qui ont leur siège social en dehors du Québec, qu'aux professionnels de la chaîne du livre. On peut se demander à bon droit si l'intérêt servi par les travaux de la commission sera vraiment celui de la vitalité de la culture nationale. »

Dans la même lettre, on s'étonnait que des éditeurs de renom tels Boréal, Hurtubise, Leméac, Fides et Septentrion n'aient pas été invités. Marc Drouin, le directeur de cabinet du ministre Maka Kotto, a vite pris rendez-vous avec les représentants de l'ANEL pour régler le conflit. Richard Prieur, directeur général de l'ANEL, reconnaît la célérité de l'intervention, mais déplore qu'il ait fallu une lettre officielle pour montrer du doigt les carences évidentes de la composition du comité parlementaire. Ce premier faux pas sera-t-il suivi d'autres semblables ?